



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice générale

Bruxelles,
MARE/C.1/CA/ms

Monsieur le président,

Je vous remercie pour la transmission de l'avis 169 du CC-SUD concernant les écosystèmes marins vulnérables (EMV).

L'avis 169 soulève un certain nombre de points techniques concernant les avis du CIEM sur les écosystèmes marins vulnérables et la révision de la liste des zones EMV établie dans le règlement d'exécution (UE) 2022/1614.

La plupart des éléments techniques doivent être considérés dans le cadre des travaux scientifiques menés par le CIEM. Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que, lors de la dernière réunion MIACO du 19 janvier 2024, le CIEM a annoncé le lancement d'un processus spécifique visant à examiner et à corriger les méthodes de collecte de données pour les EMV et les analyses afférentes en 2024. Dans ce contexte, le CIEM a invité les conseils consultatifs et les parties prenantes à partager leurs points de vue sur les données et avis actuels du CIEM relatifs aux EMV, ainsi que sur les mesures à prendre en 2024 et au-delà.

J'espère que le conseil consultatif pour les eaux occidentales australes jouera un rôle actif dans ce nouveau processus dans le cadre et sous la direction du CIEM.

En ce qui concerne la révision de la liste des zones EMV et sur la base des conclusions de l'avis du CSTEP de 2023, je tiens à vous informer qu'une évaluation socio-économique plus large des fermetures EMV sera examinée par le CSTEP au cours de l'année 2024.

Le CC-SUD figure en copie d'une invitation adressée aux États membres à participer à une réunion préparatoire du CSTEP pour procéder à une telle évaluation. Le CSTEP et la Commission européenne attendent un engagement important et des contributions fondées sur des données probantes pour recueillir des informations au niveau de chaque unité de pêche ou de chaque pêcherie, ce qui complétera l'analyse effectuée par le CSTEP en 2023 au niveau des flottes.

J'espère que la présente lettre répondra à vos questions concernant le processus continu de participation et d'inclusion des parties prenantes sur la question des EMV.

M. Sergio Lopez
Président du CC Sud
6 rue Alphonse Rio, F-56100 Lorient
info@cc-sud.eu

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Caroline Alibert-Deprez (Caroline.ALIBERT-DEPREZ@ec.europa.eu) ou Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle MARE-AC@ec.europa.eu.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Charlina VITCHEVA

